

Dans cette édition:

- Pourquoi le syndicat?
- Les principes d'une vie syndicale efficace
- Le Comité de santé et sécurité
- L'évaluation et la reclassification
- Le Fonds de solidarité
- Le programme d'aide aux employés

Votre Exécutif syndical:

- Geneviève Carrier, présidente intérimaire
- Joanne Chantigny, vice-présidente intérimaire aux griefs
- Julie Gagnon, vice-présidente santé et sécurité
- Lisa Bélair, secrétaire-archiviste intérimaire
- Marc Lefebvre, secrétaire-trésorier intérimaire
- Sophie Desmarais, directrice

SCBG - SCFP 5400
scbg-scfp5400@scbg.ca
(819) 243-4069
130, avenue Gatineau
Gatineau, Qc J8T 4J8

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE INTÉRIMAIRE



Geneviève Carrier Présidente intérimaire

Nouvellement élue
directrice régionale au
Conseil provincial du
secteur municipal

Lorsque j'ai annoncé à ma mère, le 28 novembre 2017, que j'avais été élue au sein du nouvel exécutif, j'ai eu droit à un silence suivi de : « Eh bien... j'peux pas croire que ma fille est rendue une syndicaliste. » J'étais devenue ou l'ai-je toujours été? En réalité, j'ai toujours partagé les valeurs syndicales. Le respect, la solidarité, l'égalité et la coopération ont toujours été en moi. Déjà à l'adolescence, je me levais debout pour dénoncer la discrimination et l'injustice.

À titre de présidente intérimaire, je souhaite que nous arrivions à faire grandir notre vie syndicale et notre mobilisation. Et ce journal y servira. Il nous permettra de mieux vous informer sur notre rôle en tant qu'élus, notre convention collective et nos droits. Il nous permettra de vous rejoindre, de vous parler et de mieux vous connaître.

Les prochaines années amèneront des défis importants, entre-autres, avec les changements climatiques et les avancées technologiques. Ces deux sujets auront nécessairement des impacts sur nos milieux de travail et nos emplois. Travailler à mettre en place une transition vers une économie plus verte dans les différentes régions du Québec peut paraître hors du cadre de notre section locale, mais c'est aussi ça le syndicalisme. Prendre les devants pour mieux protéger le collectif.

En mon nom personnel et au nom de l'Exécutif, nous sommes heureux de vous présenter le fruit de notre travail dans ce premier journal du Syndicat des cols blancs de Gatineau-SCFP 5400. Nous espérons que vous le consulterez en grand nombre et qu'avec le temps, il sera de plus en plus attendu.

PSSST...

VOUS VOULEZ PARTICIPER À L'ÉCRITURE DU JOURNAL?
FAITES NOUS PARVENIR VOS TEXTES, PHOTOS, ANECDOTES
EN MILIEU DE TRAVAIL AU DIRECTEUR@SCBG.CA

PROFIL D'UN COL BLANC

Employée au sein de la Ville de Gatineau depuis maintenant 12 ans à titre de répartitrice au centre d'appel d'urgence, mon travail consiste à répondre aux appels 9-1-1 logés à la centrale et destinés aux services de police, d'incendie ou paramédicaux.



Mon principal défi est de recueillir, dans les plus brefs délais et de façon claire, les informations pertinentes pour répartir les services d'urgences de premières lignes rapidement. Mon travail implique de savoir garder mon calme, de contrôler mes émotions, d'avoir une grande résistance au stress ainsi que d'avoir une bonne capacité d'analyse et de jugement.

Être répartiteur 9-1-1 est une vocation, il faut donner son 100% à tout moment, dans l'état d'urgence, en travaillant sur des horaires de jour, de soir et de nuit. Nous n'avons pas le droit à l'erreur, car des vies sont entre nos mains.

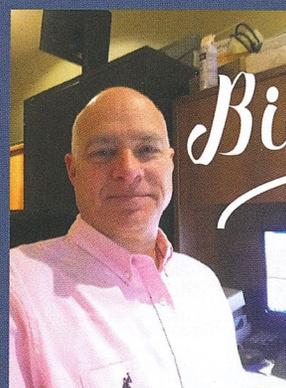


Merci!

Merci **Mélanie Bernard**
pour ton implication syndicale.

À titre de première présidente élue du SCBG-SCFP 5400, ton écoute et ton soutien aux membres ont mis les bases à notre jeune organisation.

Nous te souhaitons une bonne continuité dans tes fonctions à la Ville comme à la maison.



Bienvenue!

Nouveau membre au Comité exécutif

Nous souhaitons la bienvenue à
Marc Lefebvre à titre de
secrétaire-trésorier intérimaire.

« Je remercie le comité exécutif de leur confiance. Je tiens à vous assurer que je suis déterminé à relever les défis liés au poste de secrétaire-trésorier avec intégrité. », a déclaré Marc lors de son arrivée en poste.

QUOI DE NEUF?



Nous sommes heureux d'annoncer la création d'un nouveau comité d'accueil formé par trois déléguées syndicales, soit

Sylvie Gunner, Sylvie Bélanger et Eugenia Gallegos.

Ce comité a pour mandat la mise en place d'une procédure d'accueil à l'arrivée de chaque nouveau membre.

ÉVÉNEMENTS À VENIR?

- 30 avril 2019 - Assemblée générale
- 13-17 mai 2019 - Congrès SCFP-Québec
- 20 juin 2019 - BBQ estival du SCBG
- Septembre 2019 (date à déterminer) - 5 à 7 de la rentrée du SCBG

POURQUOI LE SYNDICAT?

Qu'est-ce que j'obtiens en échange de mes cotisations syndicales ?

- Les avantages contenus dans la convention collective, comme les salaires, l'assurance-santé, le régime de retraite, la sécurité d'emploi, etc., ainsi que la protection du syndicat quand vous en avez besoin et les ateliers.
- L'appui financier et humain nécessaire pour les importants cas d'arbitrage et les causes judiciaires.
- Des campagnes sur des enjeux d'importance pour les membres du SCFP, comme la lutte pour les soins de santé publics, la lutte contre la privatisation des services publics, l'appui aux régimes de retraite et aux services de garde à l'enfance, etc.
- Une déduction d'impôt pour les cotisations (en même temps, en tant que travailleurs du secteur public, nous appuyons aussi notre système fiscal et les services publics qu'il procure).

Ne manquez pas l'essentiel de votre vie syndicale !



**Suivez-nous
sur Facebook**

@syndicatdescolsblancsdegatineau



Un salarié heureux est:

- 2 fois moins malade
- 6 fois moins absent
- 9 fois plus loyal
- 31% plus productif
- 55% plus créatif

- Harvard et MIT



BIENVENUE DANS LA GRANDE FAMILLE DU SCFP



Patrick Langevin
Conseiller syndical SCFP-5400

C'est avec honneur et un grand enthousiasme que depuis le 3 novembre 2017, le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) a été accrédité afin de vous représenter et par le fait même on m'a mandaté d'être le conseiller syndical attiré à votre section locale.

Vous aurez constaté dans les derniers mois plusieurs changements au niveau de la vie syndicale : formation de délégués, formation d'un conseil syndical, création d'un journal syndical, etc.

Vous comprendrez que ces petits changements n'ont qu'un seul but, celui de mieux vous représenter !

En terminant, je vous rappelle qu'un syndicat fort est un syndicat qui est mobilisé. Cette mobilisation est possible seulement si, vous les membres, vous vous impliquez à la vie syndicale. Peu importe votre implication, que ce soit comme délégué, dans un comité ou tout simplement en participant aux assemblées générales, c'est cette implication qui fera la différence.



En novembre dernier, lors de la Conférence du Conseil national des secteurs à Ottawa, notre directrice Sophie Desmarais a eu le plaisir de s'entretenir avec Denis Bolduc, président du SCFP-Québec. C'est avec enthousiasme qu'il salue les membres cols blancs de la Ville de Gatineau : « Je suis très heureux de vous compter au sein de notre grande famille. Ensemble, nous sommes mieux outillés que jamais pour défendre et faire avancer nos conditions de travail. Nous sommes là pour vous ».

FONDS de solidarité FTQ

Votre Syndicat est fier d'être affilié au Fonds de solidarité FTQ. Il a permis à quatre représentants syndicaux de notre section locale de suivre une formation en octobre dernier pour devenir responsables locaux. Communément appelés « RL », les responsables locaux sont des collègues de travail qui font bénévolement la promotion du Fonds et de l'épargne-retraite et vous informent sur l'importance de bien planifier sa retraite grâce à la retenue sur le salaire.

Vous pouvez les contacter à tout moment si vous souhaitez investir dans le Fonds de solidarité FTQ. La campagne d'hiver 2019 est maintenant terminée, mais nous vous préparons une autre campagne en milieu de travail pour cet automne.

Marc Lefebvre, Martin Laplante, Sophie Desmarais, Pierrick Charrette (coordonnateur du réseau RL), et Eugenia Gallegos.





Julie Gagnon
Vice-présidente
santé et sécurité

SAVIEZ-VOUS QUE? CERTIFICAT MÉDICAL

Lors d'une période d'invalidité de courte durée, si le billet médical est jugé incomplet par la Ville ou son représentant, le coût du certificat médical est à la charge de la Ville.

Le montant maximal de remboursement d'un certificat médical est de cent vingt-cinq dollars (125 \$) indexé selon le barème de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ). Art. 13.11 b)

COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ

Depuis la mise en place du comité, cinq (5) rencontres ont été tenues. Les responsabilités de ces comités sont nombreuses. Ils doivent, entre autres :

- étudier les plaintes relatives à la santé et à la sécurité des employés et prendre rapidement une décision à l'égard de celles-ci;
- veiller à ce que l'on tienne des registres appropriés sur les accidents du travail, sur les risques pour la santé et sur le règlement des plaintes des employés touchant la santé et la sécurité, et vérifier régulièrement les données qui s'y rapportent;
- tenir au besoin, avec l'employeur, des réunions ayant pour objet la santé et la sécurité au travail;
- participer à toutes les enquêtes, études et inspections en matière de santé et de sécurité des employés;
- collaborer avec les agents de santé et de sécurité;
- participer à la mise en œuvre de changements qui peuvent avoir une incidence sur la santé et la sécurité au travail, notamment en ce qui concerne les procédés et les méthodes de travail et, en l'absence de comité d'orientation, participer à la planification de la mise en œuvre de ces changements;
- participer à l'élaboration de politiques et de programmes en matière de santé et de sécurité.

Le représentant en matière de santé et de sécurité peut exiger de l'employeur les renseignements qu'il juge nécessaires afin de recenser les risques réels ou potentiels dans le lieu de travail. Il a accès sans restriction à tous les rapports, à toutes les études et à toutes les analyses de l'employeur sur la santé et la sécurité des employés. Bien sûr, il n'a pas accès au dossier médical d'un employé, à moins d'obtenir le consentement de ce dernier.

PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (PAE)

Pourquoi un programme d'aide aux employés?

- Parce que les employés et les employées sont la principale ressource d'une entreprise et qu'ils peuvent parfois éprouver des problèmes personnels ou professionnels qui pourraient affecter leur qualité de vie et leur rendement au travail.
- Pour vous aider à maintenir un équilibre sain entre la vie personnelle et la vie professionnelle.

- C'est pour vous, employés et employées de la Ville de Gatineau et membres de vos familles immédiates.

- C'est un service confidentiel et volontaire.

C'EST GRATUIT!

- Difficultés personnelles et professionnelles
- Abus d'alcool, de drogues ou de médicaments
- Relations interpersonnelles, familiales et conjugales difficiles
- Deuil, dépression, stress et épuisement

ACCÈS DIRECT AU SERVICE DU PAE 819 772-1239
ou par le biais du coordonnateur du programme
du Service des ressources humaines au 819 243-2345, poste 7944

100 % confidentiel

- La firme externe qui fournit ce service a l'obligation de protéger le nom des utilisateurs du programme. Votre employeur, la Ville de Gatineau, ne peut avoir accès à ces noms.

100 % volontaire

- Il revient à l'employé ou à l'employée de décider d'utiliser le PAE. L'employeur peut suggérer, mais ne peut obliger un employé ou une employée à avoir recours au PAE.





COMITÉ DE RELATIONS DE TRAVAIL SPÉCIALISÉ

CRTS

ÇA CONSISTE À QUOI ?

- Comité de travail composé au maximum de deux (2) représentants de la Ville et de quatre (4) représentants du Syndicat, dont au moins la moitié des membres sont des femmes. Le mandat du CRTS est d'analyser les demandes de reclassification ou de réévaluation des titres d'emploi et susciter l'échange d'informations afin de favoriser le règlement des litiges et de maintenir la cohérence dans l'application du plan d'évaluation conformément à la convention collective et à la Loi sur l'équité salariale.
- À déterminer l'évaluation de tous les nouveaux titres d'emplois créés par l'Employeur et dont l'évaluation est contestée selon les modalités prévues à la convention collective.

CONNAISSEZ-VOUS LA DIFFÉRENCE ENTRE L'ÉVALUATION, LA RÉÉVALUATION ET LA RECLASSIFICATION (ART. 20)?

- **L'évaluation** des emplois (classification) est le processus consistant à déterminer la valeur relative des emplois en conformité avec le plan de classification (annexe I). L'évaluation est la procédure applicable pour tous les nouveaux titres d'emplois créés par la Ville, et ce, conformément à l'article 10.05 de la convention collective. En fin de compte, ce processus établit une hiérarchie des emplois au sein de la Ville.
- **La réévaluation** est la procédure applicable lorsque l'évaluation d'emploi doit être modifiée, laquelle modification peut, ou non, entraîner une modification de la classe salariale pour ce titre d'emploi, en raison de l'évolution des tâches associées audit titre d'emploi.
- **La reclassification** est la procédure applicable lorsque les tâches d'un salarié donné évoluent sans que ce changement n'affecte l'ensemble des titulaires du titre d'emploi concerné ou lorsque la Ville attribue à un salarié de façon principale et habituelle des tâches ne correspondant pas à son titre d'emploi.

DES NOUVELLES DU CRTS

En début d'année, le comité s'est entendu afin de prévoir des rencontres au calendrier. Quelque 15 journées de rencontre ont été prévues jusqu'en juin prochain afin d'évaluer les 32 nouveaux titres d'emploi créé depuis 2012. Lorsque l'évaluation des nouveaux titres d'emploi sera complétée, le comité procédera à l'analyse des demandes de réévaluation ainsi que les demandes de reclassification reçues depuis 2012, et ce, par ordre de priorité. Cela représente environ 35 demandes.

SAVIEZ-VOUS QUE ?

ÉCRANS D'ORDINATEUR



**TOUS LES SALARIÉS TRAVAILLANT SUR LES ÉCRANS D'ORDINATEUR
SERONT AUTORISÉS À S'ABSENTER AVEC SOLDE, LE TEMPS NÉCESSAIRE,
AFIN DE SUBIR UN EXAMEN DE LA VUE CHEZ LE SPÉCIALISTE DE LEUR
CHOIX ET CE, UNE (1) FOIS L'AN.**

VEUILLEZ VOUS RÉFÉRER À VOTRE CONVENTION COLLECTIVE, ARTICLE 38.02 POUR TOUS LES DÉTAILS



Sophie Desmarais
Directrice

En charge de
la rédaction de
'Notre journal'

LES 7 PRINCIPES D'UNE VIE SYNDICALE EFFICACE

- 1 ASSUREZ-VOUS QUE VOTRE SYNDICAT AIT VOS COORDONNÉES ET QU'ELLES SOIENT À JOUR.**
Pour que le Syndicat puisse communiquer efficacement avec vous. Assurez-vous que le Syndicat puisse vous joindre à l'extérieur du milieu de travail.
- 2 SOYEZ MEMBRE EN RÈGLE.**
Assurez-vous d'avoir votre carte de membre du Syndicat. Pour ce faire, n'hésitez pas à parler à votre délégué syndical ou contactez notre bureau.
- 3 PRENEZ CONTACT AVEC VOTRE DÉLÉGUÉ SYNDICAL.**
En cas de besoin, ou lors d'événements, vous pourrez vous y référer en toute discrétion pour répondre à vos questions, vous soutenir dans la résolution et la prévention de problèmes en milieu de travail.
- 4 CONSULTEZ VOTRE CONVENTION COLLECTIVE.**
Appropriiez-vous votre convention collective pour y connaître vos droits.
- 5 CONSULTEZ RÉGULIÈREMENT NOTRE SITE WEB AU SCBG.CA, ET AIMEZ NOTRE PAGE FACEBOOK @SYNDICATDESCOLSBLANCSDEGATINEAU.**
Notre site internet contient nos publications les plus récentes. En plus de vous informer sur les dernières nouvelles, notre page Facebook contient la liste de nos événements, les nouvelles partagées de nos partenaires et affiliés ainsi que l'essentiel de notre vie syndicale.
- 6 ASSUREZ-VOUS D'AVOIR LES COORDONNÉES DE VOTRE SYNDICAT À PORTÉE DE MAIN.**
Contactez votre syndicat au 819-243-4069, par courriel au scbg-scfp5400@scbg.ca, ou par l'entremise de notre site web ou sur la page Facebook.
- 7 PARTICIPEZ ET MOBILISEZ-VOUS LORS DES ACTIVITÉS SYNDICALES.**
Il est important d'assister en grand nombre aux assemblées générales et aux activités syndicales car la démocratie passe par les membres. Rappelez-vous que le Syndicat est pour vous, par vous.

VOICI VOS DÉLÉGUÉS SYNDICAUX

Beaulne, James
 Bélanger, Sylvie
 Bouchard, Julie
 Briand, Didier
 Cadieux, Alex
 Cadieux, Julie
 Chandonnet, Michel
 Demers, Pascale
 Gallegos, Eugenia
 Gauthier, Manon
 Grenier, Sylvie
 Gunner, Sylvie
 Lacourse, Jophièle

Centre de services - Hull
 Centre de services - Gatineau
 Ateliers municipaux - Gatineau
 Complexe sportif
 Bibliothèque - Hull
 Maison du Citoyen
 Centre de services - Hull
 Bibliothèque - secteur est
 Maison du Citoyen
 Centre de services - Gatineau
 Centre de services - Gatineau
 Centre de services - Gatineau
 Bibliothèque - Aylmer

Laplante, Martin
 Larocque, Dominique
 Lefebvre, Marc
 Marchand, Marc-André
 Moncion, Alain
 Murray, Martin
 Plouffe, Stéphane
 Roberge, Monique
 Roussel, Martin
 Séguin, Nathalie
 St-Laurent, Monique
 Tessier, Nancy

Ateliers municipaux - Hull
 Maison de la Culture
 Poste de police - Gatineau
 Caserne 5 - Gréber
 Centre de services - Aylmer
 Centre de services - Masson-Angers
 Centre de services - Buckingham
 Bibliothèque Bowater
 Usine d'épuration - Gatineau
 Maison du Citoyen
 Caserne 4 - St-Rédempteur
 Ateliers municipaux - Gatineau



**L'ÉPARGNE
POSITIVE**

**C'EST 30 % D'ÉCONOMIES D'IMPÔT
À CHAQUE PAIE.**

Les crédits d'impôt accordés aux actionnaires du Fonds de solidarité FTQ sont de 15 % au Québec et de 15 % au fédéral. Ils sont limités à 1 500 \$ par année fiscale, ce qui correspond à l'achat d'actions du Fonds de solidarité FTQ d'un montant de 5 000 \$. Veuillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. Vous pouvez vous procurer un exemplaire du prospectus sur le site Web fondsftq.com, auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

www.fondsftq.com

1 800 567-FONDS (3663)